



Premier Symposium régional sur la pêche artisanale durable en Méditerranée et en mer Noire

27–30 novembre 2013, St. Julian's, Malte

Document d'information – Session thématique II Options de gestion et de cogestion de la pêche artisanale en Méditerranée et en mer Noire

RÉSUMÉ

L'autogestion des ressources naturelles existe depuis très longtemps. Cependant, la gestion des pêches est une approche qui a été adoptée plus récemment à l'échelon mondial en réponse au constat que la gestion centralisée des pêches n'était pas parvenue à empêcher le déclin des stocks halieutiques. En réunissant les pêcheurs, les agents des gouvernements et les autres acteurs du secteur de la pêche, les systèmes de cogestion varient en fonction de la nature du partage de pouvoirs, de leur composition et de leurs fonctions. La cogestion relève en effet d'un ensemble de dispositions comportant différents degrés de partage de pouvoirs afin de permettre à l'Etat et aux groupes d'utilisateurs de prendre des décisions conjointes. Une participation ad hoc aux décisions en matière de gestion ou la simple consultation ne sont généralement pas considérées comme de la cogestion.

La véritable cogestion exige au départ que l'on se penche sur le rôle des autorités locales, régionales et nationales et que l'on envisage les changements politiques nécessaires pour un transfert de pouvoirs. Par ailleurs, la participation effective des principales parties prenantes à la cogestion requiert un certain niveau d'autonomisation, principe essentiel pour une cogestion réussie.

Historiquement, les communautés de pêcheurs ont fait appel au savoir écologique traditionnel pour définir les règles de gestion des ressources et de gouvernance. À la fin des années 80, une désillusion générale des parties prenantes, des organismes de développement et du monde académique quant à la capacité des gouvernements centraux de planifier, administrer et mettre en œuvre la gestion des pêches a donné l'impulsion nécessaire pour se tourner vers la décentralisation. Dans nombre de cas, la gestion coopérative est souvent née des crises provoquées par l'épuisement des stocks et par une perception croissante que les pouvoirs centraux n'étaient pas en mesure de gérer les stocks de façon durable.

Etant donné que la cogestion est un partenariat entre le gouvernement central et les utilisateurs locaux, le point de départ est une situation où plusieurs acteurs ayant des préoccupations et des intérêts différents en matière de gestion unissent leurs efforts et conviennent d'une manière de gérer leurs ressources ensemble.

Les éléments essentiels d'une cogestion réussie comprennent notamment: (i) un cadre législatif propice; (ii) une autonomisation de la communauté ; (iii) des connexions et des institutions efficaces et (i) des ressources adéquates. Bien qu'il n'existe pas de formule simple pour garantir une cogestion efficace des pêches, l'un des aspects déterminants dans la mise en œuvre de la cogestion est la volonté du gouvernement à changer de politique, à associer les communautés à l'élaboration des politiques et des réglementations, à définir les rôles et les responsabilités des organisations et à transférer des pouvoirs à des institutions locales cohésives. Par ailleurs, les caractéristiques essentielles d'une

Premier Symposium régional sur la pêche artisanale durable en Méditerranée et en mer Noire

27–30 novembre 2013, St. Julian's, Malte

La cogestion réussie de la pêche artisanale sont notamment la présence de dirigeants de communautés efficaces, la cohésion sociale, des encouragements aux droits d'accès sous forme de quotas individuels ou communautaires et de droits d'usage territoriaux des pêcheurs (DUTP) et des mécanismes de suivi, contrôle et surveillance.

La pêche du lançon en Catalogne (Espagne) est un exemple réussi de système de cogestion en Méditerranée. Un comité de cogestion a été créé en 2012 dans l'optique de parvenir à une exploitation durable de la ressource. Les mesures de gestion décidées par le comité font l'objet d'un suivi régulier par sa commission permanente. L'autonomisation de la communauté et le sentiment d'appartenance de l'ensemble des parties prenantes concernées dans le processus de gestion sont des indicateurs de succès concernant cette pêche. Cela s'est traduit notamment par un respect marqué des règles et des réglementations, une réduction de l'effort de pêche et une augmentation des bénéfices pour les pêcheurs ainsi que par une adhésion enthousiaste de la part des deux administrations concernées, qui sont déjà en train de faire la promotion de ce modèle afin de l'appliquer à d'autres pêches.

Il existe dans les pays méditerranéens d'autres exemples où la cogestion, ou tout au moins certains éléments de celles-ci, est présente. En Turquie, le gouvernement a transféré les pouvoirs de gestion aux coopératives locales, ce qui a abouti à une gestion plus efficace et à des pêches viables sur le plan économique. En Italie, l'inefficacité de l'administration centrale dans la gestion de la pêche à la palourde s'est traduite par un transfert des responsabilités aux institutions locales, et les avantages procurés par une aire marine protégée ont amené les pêcheurs locaux à respecter et faire appliquer activement les réglementations. En France, le gouvernement a organisé les Grenelle de la Mer, dont l'objectif est de développer des régimes de cogestion où l'administration, la branche d'activité et les scientifiques décident ensemble de la gestion nécessaire pour une utilisation durable des ressources.

Indépendamment des conditions socio-écologiques de la pêche et du fait qu'elle soit gérée centralement ou cogérée, il est important de pouvoir collecter des informations pour évaluer l'état de la ressource. Les programmes de collecte de données communautaires prévoyant une formation des pêcheurs à la collecte d'informations constituent une option rentable pour recueillir les informations nécessaires afin d'évaluer l'état de la ressource et d'effectuer le suivi de la pêche. Ces programmes de collecte de données communautaires sont habituellement plus réalisables et efficaces dans des régimes de cogestion forte car ils améliorent la qualité et la quantité des informations relatives à la pêche concernée tout en réduisant considérablement les coûts financiers liés à la collecte de données. Les programmes de collecte de données communautaires représentent d'ailleurs probablement la seule option pour passer d'une situation de manque de données à une situation de richesse de données sur la pêche artisanale.

La cogestion ne suppose pas nécessairement l'existence de droits d'accès exclusifs. Ceux-ci peuvent offrir des avantages supplémentaires en renforçant le sentiment d'appartenance des pêcheurs ainsi que l'administration de la ressource. Une méta-analyse de 130 pêches cogérées dans le monde a démontré que les droits d'accès, éventuellement sous forme de quotas individuels ou communautaires ou de droits d'usage territoriaux des pêcheurs (DUTP) sont des éléments importants pour le succès de la cogestion. Une analyse plus approfondie a démontré que ces formes de droits d'accès se sont révélées encore plus pertinentes dans le cas de la pêche artisanale cogérée ou dans les nations en développement.

Le cadre juridique de la pêche en Méditerranée et en mer Noire relève non seulement de la législation nationale des Etats mais aussi d'instruments contraignants adoptés au niveau international. Un certain nombre d'instruments juridiques adoptés, notamment dans la sphère de compétence de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), confirment une évolution vers la coopération régionale entre Etats membres. La CGPM, dans le cadre de son mandat consistant à promouvoir le développement, la conservation, la gestion rationnelle et l'utilisation optimale des ressources de pêche, adopte des instruments juridiques qui sont contraignants pour ses Etats membres. À cet égard, la législation doit garantir un cadre juridique propice à la cogestion. Bien que ce cadre propice ou à

Premier Symposium régional sur la pêche artisanale durable en Méditerranée et en mer Noire

27–30 novembre 2013, St. Julian's, Malte

l'appui de la cogestion puisse faciliter la mise en œuvre et la continuité des régimes de cogestion, la volonté politique reste l'élément le plus critique pour la mise en place de mécanismes de cogestion. Il s'agit d'une condition préalable à la réussite de toute initiative de cogestion.

Le renforcement des capacités est également crucial pour autonomiser les communautés de pêcheurs afin qu'elles participent activement à la cogestion de la pêche. En général, la motivation et l'esprit d'initiative des pêcheurs, des qualités qui ne peuvent venir de l'extérieur, sont les conditions essentielles d'une cogestion réussie. Par ailleurs, la capacité à penser de façon collective et à développer un consensus interne concernant les besoins et les capacités locales nécessaires doit être le premier aspect à mettre en avant.